



**Mairie de LAGUENNE**  
Tél : 05.55.20.09.21  
Fax : 05.55.20.83.48  
E-mail :  
mairie.laguenne@wanadoo.fr  
URL site mairie :  
[http://mairie.wanadoo.fr/  
laguenne.19/indexlag.htm](http://mairie.wanadoo.fr/laguenne.19/indexlag.htm)  
Heures d'ouverture au public  
du lundi au jeudi :  
9 H 12 H - 13 H 30 17 H 30  
le vendredi :  
9 H 12 H - 13 H 30 16 H 30  
le samedi  
9 H 12 H 00

**BIBLIOTHEQUE**  
Heures d'ouverture  
au public  
le mercredi  
9 H 00 - 12 H 00  
14 H 00 - 17 H 00  
le samedi  
9 H 00 à 12 H 00

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION**  
Tirage : 750 exemplaires  
Adresse : Avenue du Puy du Jour - 19150 LAGUENNE

## NAISSANCES



04 février : Naël DEL ZOTTO  
18 février : Noah et Océane COSTA  
15 mars : Jérémy DA SILVA RODRIGUES  
MOLEIRO  
17 avril : Tony VIEIRA  
20 avril : Martin Pierre BARRY--MAISON  
09 juin : Emma LHERM  
19 juin : Gauthier Henri Noël MATHIEU  
20 juin : Jessie Vicky Audrey LAFLEUR  
26 juin : Savannah Rachel CHIRAC  
16 juillet : Clément Nicolas GUINDRE  
05 août : Valentin Clément NEUVILLE  
19 août : Ana Rose FREYSSINET  
01 octobre : Mattéo MOREIRA  
30 octobre : Rayan BENABDALLAH  
20 décembre : Neslihan CONT

## *Nos joies et nos peines en 2008*

## MARIAGES



12 avril : Angelica PIETRAK et Damien MONS  
26 avril : Myriam REBUFFIE et Christian  
VAYSSIÈRE  
28 juin : Carla DE OLIVEIRA GODINHO et  
Loïc CARDOSO MOREIRA  
05 juillet : Francine Lucienne Madeleine  
VOISIN et Jean Antoine Henri BOUREZ  
12 juillet : Alexandra Isabelle LASSALLE  
et David Joël LEBOURG

## DECES †

07 janvier : Emile CHÈZE - 23 janvier : Joao VIEIRA DE FARIA - 23 janvier : Antoine GOURSOLLAS - 08 février : Yvonne MARC née VERDES - 23 février : Marcelle Marguerite BRETAGNOLLE - 01 mars : Raymond RéBUFFIE - 05 avril : Marie Antonine COUDERT née FIOUX - 09 mai : Jean Baptiste NEUPONT - 16 mai : Ceferino ARENAL - 21 mai : Armand MEYRIGNAC - 27 juillet : Paulette Marie BRANDIBAS née BECOT - 11 août : Jean Robert Albert INOCENTIO - 08 septembre : Denise LARDIE - 05 octobre : Georges Léon TEYSSIER - 09 octobre : Toussaint André TOMA

## *Cérémonie des vœux*

Les conseillers municipaux guennois, Monsieur Roger Chassagnard, maire et conseiller général du canton de Tulle campagne sud, le personnel communal, les enseignants et les présidents des associations sportives ont répondu présents pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la commune de Laguette. Tour à tour, Fabienne Charbonnier secrétaire générale de la commune et le premier magistrat guennois ont rappelé les faits importants d'une année 2008 qui a surtout été marquée par de nombreux travaux de voirie, la réfection des salles de classes du primaire et le renouvellement du conseil municipal. L'année 2009 sera également une année importante avec d'autres grands travaux programmés, ou en attente de subventions, dans une conjoncture de plus en plus difficile. Si la poursuite de travaux déjà engagés comme l'enfouissement des réseaux au Chambon ou la restauration des murs du cimetière est planifiée pour le début de l'année, d'autres projets comme la mise au norme du chauffage de la salle des sports, des travaux de voirie, ou d'entretien au sein de l'église sont en attente de subventions pour pouvoir débuter. « L'année 2009 sera sans doute l'occasion de lancer le lourd projet de la restructuration du quartier de la place de la Libération, a annoncé le maire de Laguette, et des réunions publiques informeront la population sur les différentes étapes du projet ». Après avoir remercié l'ensemble du personnel pour son investissement dans leur travail, le conseiller général a souhaité également la bienvenue aux nouveaux résidents de la commune, invités à cette cérémonie qui s'est terminée autour d'un buffet offert par la municipalité.



### Repas des anciens



Une centaine de convives a répondu à l'invitation de la municipalité Guennoise pour le traditionnel repas des anciens. Après le message de bienvenue prononcé par Roger Chassagnard, conseiller général et maire de la commune, les aînés guennois et les membres du conseil municipal se sont adonnés avec beaucoup de plaisir à l'activité préférée des "taous" : Clamper en cassant la croûte".

Entre foie gras, terrine de saumon et civet de porc, toute l'actualité de la commune (la météo, les vendanges...) a été passée en revue tout en écoutant l'animateur "Mario" très apprécié dans son répertoire de chansons de toutes époques. A l'heure des au revoir, Nanou Caquot a entonné l'hymne local : "Lou vi da Laguina" qui clôtura une manifestation très réussie.

### Cérémonie du 8 juin



C'est dans le cadre des cérémonies du 65<sup>ème</sup> anniversaire du drame de Tulle qu'une centaine de personnes se sont retrouvées autour de la stèle de Pounot pour commémorer une tragédie qui se déroula le 8 juin 1944 et qui coûta la vie au lieutenant Stanislas Le Tourneur D'Ison, et à ses cinq compagnons d'armes : Jean Colin, Julien Gardet, André Lafont, Alfred Roussarie et Armand Strub. Tour à tour, Eric Cluzeau sous préfet, Roger Chassagnard, maire de Laguenne, Bernard Combe, maire de Tulle, René Teulade, sénateur et un représentant de l'Armée secrète ont déposé une gerbe en présence de François Hollande, président du conseil général et de nombreuses associations d'anciens combattants du département.

### Cérémonie de citoyenneté

"Nadège, j'ai l'honneur de te remettre le livret du citoyen et ta carte d'électeur..." Par ces mots, le premier magistrat de la commune a officialisé individuellement l'arrivée de 17 jeunes Guennois dans l'univers des adultes. Cette cérémonie a permis à Roger Chassagnard, maire de Laguenne, de rappeler aux nouveaux électeurs les grands principes fondamentaux de la république, les droits et les devoirs du citoyen. « Avec la majorité, vous devenez électeur, mais également vous devenez civilement responsable de vos actes » poursuit le conseiller général en feuilletant le livret. Après avoir évoqué les différentes élections auxquelles ils pourront participer, le premier magistrat de la commune a invité tour à tour les 17 récipiendaires pour leur remettre solennellement sous le buste de Marianne leur carte d'électeur. Un vin d'honneur rassemblant les élus, les nouveaux électeurs et leur famille a clôturé une cérémonie qui aura également permis à tous ces jeunes de se familiariser avec des lieux qu'ils ont eu l'occasion de visiter à nouveau le 7 juin pour leur premier acte de citoyen.

### Nécrologie



L'annonce du décès de Léon Agnoux a plongé la commune de Laguenne dans une profonde tristesse tant cette figure Guennoise était appréciée de tous. Homme dévoué s'il en était, il laissera un grand vide dans le milieu associatif local qu'il a su animer avec passion courage et bonne humeur (société de chasse, comité des fêtes, confrérie et bien évidemment amitiés guennoises qu'il présidait encore). Ses nombreux amis garderont de Léon le souvenir d'un homme au cœur d'or, fidèle en amitié, dont la poignée de main ferme et sincère a toujours été synonyme de fraternité.

**En raison des congés annuels, la Mairie sera fermée les samedis matins du 11 juillet inclus au 29 août inclus.**

## ► Recensement militaire

Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, à l'âge de 16 ans. Ils doivent donc se faire recenser à la Mairie de leur domicile entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. A cette occasion une attestation de recensement leur sera remise.



Celle-ci doit être conservée précieusement car elle est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique. En cas de perte, la mairie ne peut délivrer un autre exemplaire, seul le Centre du Service National est habilité à le faire.

Pour toute inscription, se munir du livret de famille et de la carte d'identité du mineur.

## Laguenne : Ville sportive



Ce sont plus de cinquante personnes qui se sont retrouvées dans la salle du conseil municipal pour trinquer à l'excellente santé du sport Guennois. Basketteurs et boulistes étaient invités par la municipalité pour célébrer comme il se doit des résultats particulièrement exceptionnels cette saison. Après avoir remis une coupe offerte par le président François Hollande à la capitaine de l'équipe sénior filles de basket pour leur victoire historique en coupe du Limousin, le maire de Laguenne a remis la médaille de la commune de Laguenne à Monique Nicaud en la félicitant pour ses différents titres en boules Lyonnaises (départemental, régional et

inter-régional). La cérémonie s'est poursuivie sur une note beaucoup plus émotionnelle, avec une seconde médaille de la commune offerte au basketteur prodige de la commune, Jean Sousa. « Je me garderai bien de rappeler tous tes faits d'armes prévient le maire, mais ta présence ici pour fêter le succès historique de l'équipe féminine prouve une nouvelle fois ton attachement à la commune qui t'a vu grandir ». Aujourd'hui entraîneur de l'équipe professionnelle du Havre qui évolue en Pro A, Jean Sousa a joué jusqu'à 17 ans au sein de l'équipe guennoise avant d'entamer une carrière professionnelle qui l'a conduit jusqu'au Havre. Cette manifestation s'est terminée autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

## Respectez votre environnement

Des containers sont à votre disposition sur la commune et nous vous rappelons que le dépôt d'objets à côté de ceux-ci n'est pas acceptable. Respectez vos voisins qui ont à subir l'image déplorable et les désagréments de ces dépôts sauvages.

Il est également strictement interdit de jeter des lingettes et toute matière non dégradable dans les toilettes, ce qui entraîne des dysfonctionnements importants (notamment au niveau de la station d'ATAC) et occasionne des frais conséquents supportés par l'ensemble des contribuables reliés à l'assainissement.



# Actualité travaux

Sous le signe du développement durable

## ► Travaux réalisés

### ■ RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC 2ème Tranche



Les finitions sont retardées car le basculement de l'ancien réseau sur poteaux vers le réseau enfoui n'est pas encore effectué. Ces travaux qui devaient être

réalisés début juillet retardent la remise en état des chaussées et trottoirs. Malgré toutes nos interventions et par manque de personnel, France Télécom n'a pas répondu à nos sollicitations pour l'instant.



## ► Travaux à venir

### ■ VOIRIE

Lors de la commission du 12 juin 2009, l'offre de la Société SCREG-OUEST de St Hilaire-Peyroux concernant les travaux d'aménagement et revêtement de la rue des Prairies, Allée des Sports, parking salle des sports et du chemin du Moulinot a été retenue pour un montant de 57 585,58 € H.T. Le démarrage des travaux est prévu à compter du 1er juillet 2009.

### ■ MISE AUX NORMES CHAUFFAGE SALLE DES SPORTS

L'offre présentée par la Société BARBAZANGE de LAGUENNE concernant les travaux de remplacement et de mise aux normes du chauffage de la salle des sports a été retenue pour un montant de 38 810,20 €

### ■ BARDAGE SALLE DES SPORTS

Les travaux de bardage de la salle des sports sont achevés. Cette installation, économe en énergie, participe au programme de développement durable lancé par la commune.



### ■ TOITURE PREAU ECOLE ELEMENTAIRE

Des travaux seront effectués concernant la réfection de la toiture de la halle du préau de l'école élémentaire.

L'installation de 600 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques remplacera la toiture actuelle qui est en amiante ciment. Les travaux pourraient débuter avant la fin de l'année et seront exécutés en dehors du temps scolaire.

### ■ MISE AUX NORMES PANIER DE BASKET

La commune a prévu le remplacement des paniers de Basket de la salle des sports afin que les guennoises et guennois puissent s'adonner à ce sport en toute sécurité. Ces travaux sont prévus courant 2009 dans l'attente d'une subvention.

### ■ COLUMBARIUM

La commune est dans l'attente de devis afin de procéder au lancement du projet.

# FINANCES LOCALES

## BUDGET 2009

Le budget de la commune, pour l'année 2009, a été présenté et voté par le Conseil Municipal le 30 mars dernier. Le budget se présente sous le respect des normes de comptabilité M14.

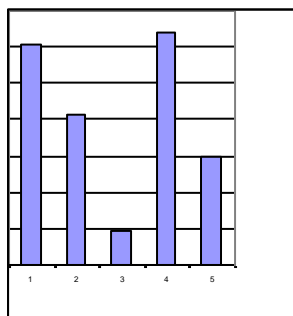
Le Budget principal 2009 s'équilibre donc en recettes et en dépenses :

- pour la section de fonctionnement à : **1 026 322 €**
- pour la section d'investissement à : **788 757 €**

### BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 026 322 €

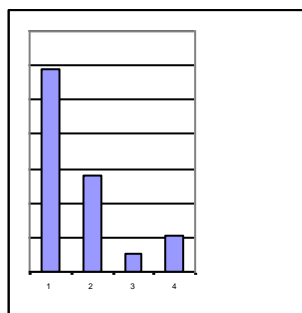
##### DEPENSES



1 - Charges personnel	302 888
2 - Charges à caractère général	207 235
3 - Charges financières	47 685
4 - Charges diverses de gestion	318 879
5 - Participation à l'investis.	149 635

TOTAL **1 026 322**

##### RECETTES

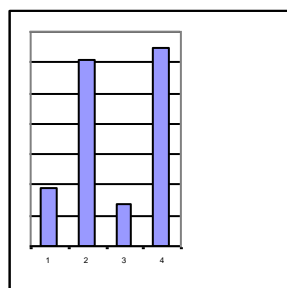


1 - Impôts et taxes	586 550
2 - Dotations et subventions	278 801
3 - Revenus immobiliers	53 567
4 - Produits divers	107 404

TOTAL **1 026 322**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT : 788 757 €

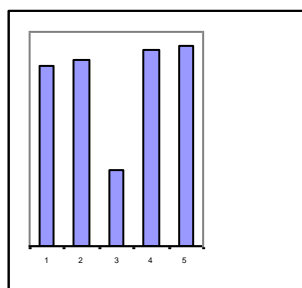
##### DEPENSES



1 - Achats mobiliers et immobiliers	94 941
2 - Travaux	303 143
3 - Emprunts et dettes	67 412
4 - Autres dépenses	323 261

TOTAL **788 757**

##### RECETTES



1 - Subventions	133 954
2 - Emprunts	139 175
3 - Dotations	56 691
4 - Participation	145 976
5 - Participation du fonctionnement	149 635
6 - Autres recettes	163 326

TOTAL **788 757**

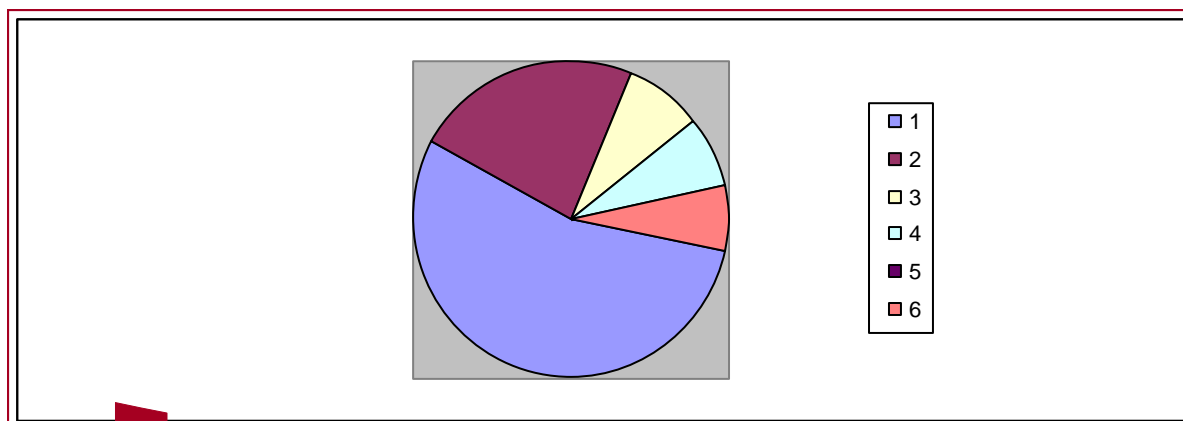
#### SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

	<u>2008</u>	<u>2009</u>
- Service Départemental d'Incendie et de Secours	<b>27 927</b>	<b>28 715</b>
- Syndicat "Centre de Secours" de TULLE	<b>7 128</b>	<b>6 013</b>
- Syndicat « Transcorrézien »		<b>943</b>
- Caisse des Ecoles	<b>148 500</b>	<b>160 700</b>
- C.C.A.S.	<b>70 000</b>	<b>22 344</b>
- Immeuble Place de l'Eglise		<b>34 627</b>

# FINANCES LOCALES

## BUDGET 2009

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1 - Commune	1 026 322	788 757	1 815 079
2 - Service des eaux	346 022	419 460	765 482
3 - Caisse des Ecoles	270 690	/	270 690
4 - C.C.A.S.	228 129	6 305	234 434
5 - Pompes Funèbres	721	/	721
6 - Immeuble Place de l'Eglise	115 742	108 499	224 241
<b>TOTAL</b>	<b>1 987 626</b>	<b>1 323 021</b>	<b>3 310 647</b>



## Impôts locaux

Malgré les nombreux investissements dans la commune, le Conseil Municipal s'est attaché à maîtriser l'augmentation des impôts locaux à 1,5 %

	Commune	Moyenne Départ.	Moyenne Nation.
- taxe d'habitation	8,10	10,95	14,57
- taxe foncière propriétés bâties	16,28	22,16	18,74
- taxe foncière propriétés non bâties	100,84	81,50	44,81

# Réhabilitation des façades



## Profitez d'aides à 25%

La Municipalité a confié à la SEMABL la mission de conseil et d'assistance auprès des propriétaires...

Une centaine de façades sont concernées.

34 environ par un ravalement simple ; les autres par la mise en œuvre d'un enduit « à l'ancienne » ...



Les aides s'élèvent à 25 % du montant HT des travaux.  
Ces travaux s'apprécient au cas par cas et prennent en compte différents paramètres dont le principal est, bien sûr, l'intérêt patrimonial du bâtiment concerné.

## renseignements et conseils ...

SEMABL

Stéphanie Galtier

2, bld du Salan

19100 Brive la Gaillarde

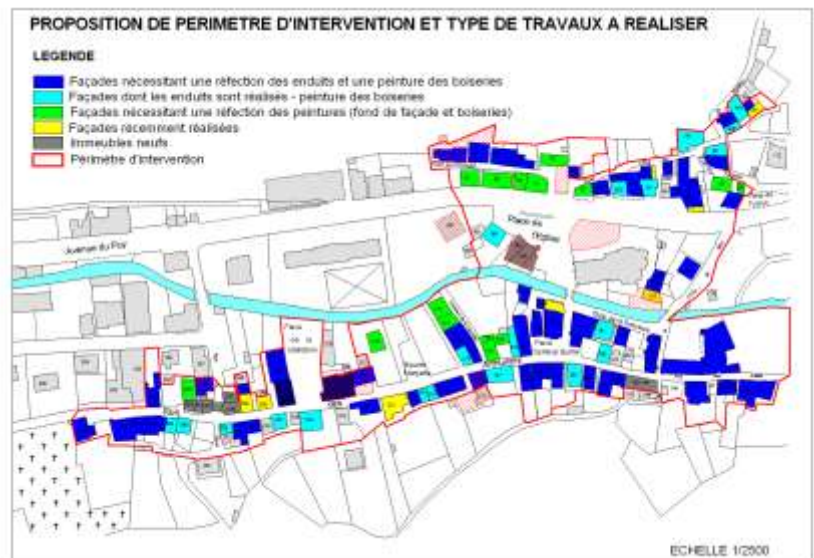
05 55 23 64 06

Mairie de Laguenne

7, Avenue du Puy du Jour

19150 Laguenne

05 55 20 09 21



# du centre ancien

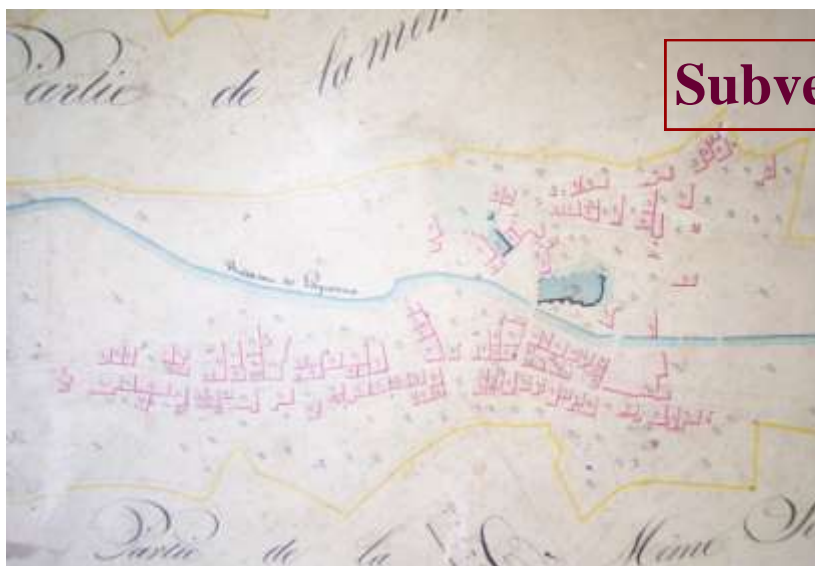


## Habitants du Centre Ancien LAGUENNE *Réhabilitez vos façades !*

Fondée avant le 9<sup>ème</sup> siècle, Laguenne est une ville fortifiée et commerçante qui recèle aujourd'hui certains vestiges de maisons nobles ... Depuis cette époque et jusqu'à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, ont été construites nombre de maisons qui subsistent encore actuellement pour tout ou partie.

La commune se mobilise pour améliorer et revaloriser le cadre de vie de ses habitants et souhaite aider et inciter les

laguennois à redonner au bâti et plus particulièrement aux façades le caractère attractif qu'elles méritent. Si certaines maisons ont déjà fait l'objet de travaux et de rénovation de leurs façades, il n'en reste pas moins qu'une grande partie d'entre elles a besoin de ravalement.



## Subventions façades...

**Quelles sont les modalités d'attribution ?**

Vous devez :

**Contactez la SEMABL afin d'obtenir un conseil et des préconisations visant à la réhabilitation de l'immeuble.**

-Remplir et déposer une demande d'autorisation

de travaux  
Remplir et déposer le formulaire de demande de subvention à la mairie

-Respecter les préconisations relatives à la rénovation

**de la façade édictées dans l'arrêté de Permis de Construire**

ou de Déclaration de Travaux.

Le montant de la subvention est calculé sur la base des devis validés.

La prime sera versée après visite de **conformité de la commission d'attribution.**

Les façades concernées par le besoin de travaux se situent dans le centre historique et correspondent pour la plupart à des immeubles ou emprises datant de plus de deux siècles.

**Quels sont les critères de recevabilité ?**

La façade doit être visible du domaine public.

Elle devra être rénovée dans son ensemble (enduit, peinture des menuiseries extérieures et volets, persiennes, ferronneries, avant toit,...)

**Comment se calcule l'aide ?**

La subvention est calculée sur la surface de la façade.

La prime s'élève à 25 % du montant hors taxe des travaux, plafonnés à 45 € HT/m<sup>2</sup> OU 80 € HT/m<sup>2</sup> selon le type de travaux.

# Voyages scolaires

## Ecole maternelle

**Vendredi 12 juin  
Parc animalier  
à GRAMAT**



# Vie scolaire

## Ecole élémentaire

**CP - CE 1  
Mardi 19 mai**

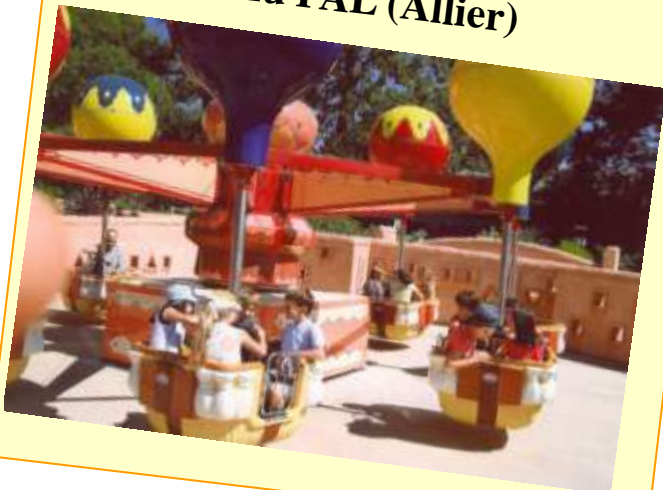


**Préhistoparc  
et aquarium du Bugue  
en Dordogne**

**Les enseignants ont tenu à souligner l'approche pédagogique  
et la prestation des animateurs de bonne qualité réalisées  
pendant ces voyages scolaires.**

**CM1 - CM2  
Mardi 2 juin**

**Parc de Loisirs  
Au PAL (Allier)**



**CE 2  
22 et 23 juin**



**Ile d'Oléron  
Marais salants  
et Zoo de la Palmyre**

## Ce n'est qu'un Au revoir !

« Bernard Tourneix et Michel Puyhaubert ont décidé de désertir en même temps l'aile gauche de l'école primaire !!! »



Par ces mots, Roger Chassagnard, Maire de Laguenne donnait le ton d'une manifestation conviviale qui célébrait les fins d'activité des instituteurs du CM1 et CM2. Entourés de tous leurs collègues et anciens collègues enseignants, des élus et du personnel municipal, les 2 maîtres ont sagement écouté Roger Chassagnard retracer leur parcours tout en saluant la qualité de leur travail et de leur dévouement. Cette manifestation a également permis au maire de souhaiter la bienvenue à Anne Marie David qui enseignera dès la prochaine rentrée au CM1, et d'excuser Christophe Boussignac, retenu dans son école de Saint Paul, mais qui sera présent en septembre prochain auprès des CM2. La direction de l'école primaire sera maintenant assurée par Jean-Jacques Bourdet. Avant de partir pour une école buissonnière bien méritée, les deux instituteurs ont reçu la

médaille de la commune de Laguenne et ont partagé le pot de l'amitié offert par la municipalité.

### ■ Première éducation à la sécurité routière en maternelle.

Le soleil printanier étant au rendez-vous, l'Association « Prévention MAIF » avait installé sa piste, à la demande de la Directrice, dans la cour de l'Ecole Maternelle de Laguenne pour éveiller les plus jeunes à la sécurité routière. Plusieurs séances ont été animées le matin et l'après-midi, par M. Pierre Laurent avec le concours des enseignantes. Les élèves ont évolué, en triporteur et en bicyclette, sur un parcours balisé de divers panneaux (obligations, interdictions et indications diverses) identifiables par leur forme et par leur couleur. Ils se sont entraînés à circuler à droite, à respecter des feux tricolores, à franchir un rond-point... Des piétons sont également intervenus, ont traversé la chaussée suivant les règles étudiées, obligeant les autres usagers à s'arrêter. Ces jeunes élèves se sont montrés attentifs et seront prêts les années suivantes à préparer les épreuves de l'A.P.E.R. (Attestation de Première Education à la Route) et plus tard en collège celles de l'A.S.S.R. (Attestation Scolaire de Sécurité Routière).



## INTERNET

Internet Sans Crainte est le programme national de sensibilisation des jeunes aux risques et enjeux de l'Internet au sein du projet européen « Safer Internet Plus » qui regroupe 26 pays de l'Union européenne. L'objectif de ce programme est de promouvoir des usages plus responsables et surtout plus sûrs de ce média par les jeunes. C'est dans ce programme que le concours « Le poème d'Internet » invitait les écoles à rédiger ou illustrer des poèmes sur le thème de la sécurité sur le web. Déjà labellisée « école Internet » en 2008, l'école de Laguenne s'est à nouveau illustrée dans ce concours parrainé par le chanteur Henri Dès. Le jury a décidé de délivrer un prix spécial « Poèmes visuels » à la classe du CE1 de Jérôme Fridman pour ces magnifiques illustrations et elle recevra comme récompense un coffret de 16 albums d'Henri Dès dédiés.

## ► Tri selectif

■ Dans le journal de la communauté de commune « enjeux » vous avez pu prendre connaissance du guide du tri sélectif à lire et à conserver soigneusement. Des exemplaires sont également à votre disposition à la mairie. Les habitants de Laguenne vont pouvoir ainsi participer pleinement à la démarche citoyenne du tri sélectif.

Des conteneurs pour emballages plastiques, briques alimentaires et cartonnettes ont été installés à cet effet à l'ancienne gare et à la salle des fêtes.

Après le tri du verre, du papier, du carton et des végétaux, notre commune participe activement au recyclage.

■ Nous vous rappelons que vous pouvez également bénéficier gratuitement des services des déchetteries installées sur TULLE et NAVES, les plus proches de notre commune.

## Horaires d'ouverture déchetteries de TULLE et NAVES

### Déchetterie de TULLE

Z.I de Mulatet - 19000 TULLE

Tél : 05.55.20.36.85

Horaires été : du 1er avril au 31 octobre

- du lundi au vendredi 14 H 00 18 H 00

- samedi 9 H 00 12 H 00  
14 H 00 18 H 00

### Déchetterie de NAVES

La Coutausse - 19460 NAVES

Tél : 05.55.27.86.74

Horaires

- du lundi au samedi 9 H 00 12 H 00  
(fermeture les mardis) 14 H 00 18 H 00

## Confrérie



Les membres de la très sérieuse confrérie des gouteurs de vin de Laguenne ont tenu leur assemblée générale en présence d'une bonne trentaine d'adhérents. Rassurés par le grand Argentier Roland Freygefond qui tient les cordons de la bourse : « Non, notre vignoble ne craint pas la crise !! », les Guennois ont pu sereinement évoquer la prochaine fête des vendanges qui se déroulera les 5 et 6 septembre prochains. « Cette année ce sont les exposants qui demandent à venir, déclarait pas peu fier le grand maître Roger Chassagnard ». Après s'être assuré que les meilleurs vignobles seraient représentés lors de cette manifestation, les vigneron ont

gouté la cuvée 2008. Dès les premières lampées, les sourires radieux des plus fins palais locaux en disaient long sur leur satisfaction. Agrémentée par quelques encas offerts par le boulanger Eric Dufournier et le boucher Franck Nicolle, la séance de dégustation a été également l'occasion de proposer quelques noms pour les prochaines intronisations... mais rien ne filtre encore de ces entretiens des plus confidentiels. Comme on peut facilement l'imaginer, cette assemblée s'est terminée autour d'une bonne table à l'auberge du Moulin de Lachaud à Sainte-Fortunade.



## Basket-ball



Si la vitalité d'une association peut se mesurer lors de son assemblée générale, force est de constater que l'US Laguenne « pête la forme » !!! En présence de François Hollande, Président du Conseil Général, Roger Chassagnard, Maire et Conseiller Général, François Pommier, Président du Comité Départemental et Valérie Gauthier Directrice du magasin Atac, les basketteurs Guennois ont retracé une saison riche de nombreux succès : champions de la Corrèze en poussins et poussines, victoire en coupe de la Corrèze en cadets (en entente avec l'US Tulle), accession en promotion régionale pour les seniors garçons et bien entendu un doublé historique coupe

du Limousin-coupe de la Corrèze pour les seniors filles. Le président Nicolas Rouane a également rappelé que l'USG restait le premier club Corrèzien avec ses 217 licenciés répartis en 16 équipes. Après avoir écouté les différents éducateurs venus faire le bilan de leur saison, François Hollande et Roger Chassagnard ont tour à tour salué le dynamisme de cette association qui déborde largement les limites de la commune de Laguenne. Ils



ont ensuite remis différentes récompenses aux équipes lauréates, mais également aux entraîneurs, arbitres ou officiels de table de marque récemment reçus aux examens départementaux ou régionaux. Parmi eux, Hervé Combalier a particulièrement été félicité pour son diplôme fédéral qui lui permettra d'exercer la saison prochaine en Pro B ou en ligue féminine. L'assemblée s'est terminée par une récompense très attendue sur les rives de la



Ganette : Le Taou d'or, récompense suprême du basketteur guennois a été attribué à Lucie Vignaud : capitaine de l'équipe seniors filles, trésorière adjointe du club et arbitre régionale, elle partage avec la plupart de ses camarades un palmarès riche de 7 coupes de la Corrèze, une coupe du Limousin et une accession en Nationale 3 au cours de la saison 2006-2007. Près de 150 personnes se sont ensuite retrouvées autour d'un buffet au cours duquel les féminines ont encore tenu la vedette.

# Laguenne Football Club



Avec une centaine de licenciés, le L.F.C a engagé différentes équipes dans les catégories débutant, poussin, benjamin, 13 ans et 15 ans durant la saison écoulée. Au cours de l'assemblée générale

les éducateurs ont fait tour à tour le bilan des équipes dont ils ont assuré l'encadrement. Le maire de Laguenne a salué l'amateurisme total de cette association et félicité le travail accompli par les bénévoles du club avant de rappeler les travaux effectués sur les installations sportives de la commune et évoquer ceux à venir (éclairage au terrain du Chambon). Tous les participants se sont retrouvés autour d'un vin d'honneur clôturant cette manifestation.

Le F.C. Laguenne recherche pour la saison 2009-2010 des joueurs ou joueuses pour les catégories moins de 17 ans et celle des moins de 13 ans. Pour tous renseignements complémentaires, on peut contacter le président Jean-Michel Presset (05-55-27-13-75 ou 06-89-97-49-73)

Le bureau du L.F.C. : Président : Jean-Michel Presset ; vice président Alain Vergne ; trésorier Eric Boiron ; trésorier-adjoint Alain Laribe ; secrétaire Sandrine Presset.

# Amitiés guennoises

Le club des amitiés guennoises ne manque pas une occasion pour se divertir dans une ambiance des plus conviviales : Epiphanie, chandeleur, mardi gras avec le traditionnel « Brakana », tout est prétexte pour se retrouver entre amis autour d'une bonne table. De plus des sorties ont été organisées à Bort les Orgues et dans le Périgord. Toutes les personnes intéressées par les activités du club peuvent se renseigner auprès des dirigeants qui se réunissent avec les adhérents tous les jeudis après midi au siège (ancienne gare de Laguenne).



# Associations

## Boule guennoise

### Boule lyonnaise : Les Guennois champions de la Corrèze

Déjà riche du titre de championne interrégionale simple féminin conquis par Monique Nicaud, et du titre honorifique de vice championne régionale triplète féminin obtenu par Maryline Farge, Véronique de Lavarde et Monique Nicaud, la Boule Guennoise a embelli son palmarès 2009 d'un titre de champion de la Corrèze quadrette 3<sup>ème</sup> division, obtenu dimanche dernier dans le boulodrome de Tulle.



Après avoir écarté les formations d'Allasac et Neuvic dans la matinée, les Guennois Bruno Grillet, Jean-Pierre Vergne, Jean-Yves Farge et Patrick Vignaud ont passé le cap des demie finale en disposant de l'équipe Soleilhavoup d'Objat sur le score de 11 à 5. Au cours de la partie décisive, ils domineront longtemps la formation De Lorenzi d'Ussel (10-2), avant de s'offrir quelques frayeurs en fin de partie. Mais en s'imposant 11 à 7, les Guennois empochent un titre mérité qui leur ouvre grandes les portes du championnat de France qu'ils disputeront du 10 au 12 juillet prochains à Villefranche-sur-Saône.

## Tennis Club

Le Tennis Club Guennois serait heureux de vous compter parmi ses nouveaux licenciés: n'hésitez pas!

Licence :70 euros, assurance comprise.  
A disposition, deux courts extérieurs, des créneaux horaires dans la salle polyvalente.  
A la rentrée, pensez aussi à l'école de tennis pour vos enfants.

# LAGUENNE

## Xème fête des vendanges



Salle des sports



2 journées animées par l'association  
"LA BONNE PIOCHE"



## Foire aux vins & Marché de pays

Nombreux exposants (vins, artisanat, produits régionaux)  
Jeux gratuits pour petits et grands durant les deux jours

**Samedi  
5 septembre**

**Entrée gratuite**

**Dimanche  
6 septembre**

- 9 H 00 : Vide grenier  
☞ Emplacement gratuit à réserver au 05.55.20.19.09
- 10 H 00 : Ouverture de la foire aux vins et du marché de pays
- 11 H 30 : Apéritif animé  
☞ Ecole Ventadour
- 12 H 30 : Repas (8 €)
- 14 H 00 : Concours de pétanque doublettes
- 15 H 00 : Spectacle de danse Country  
☞ Démonstration et initiation
- 17 H 00 : Intronisations  
☞ Confrérie des Goûteurs de vin
- 18 H 00 : Apéritif animé
- 20 H 00 : Repas cabaret  
☞ Sur réservations uniquement au 05.55.20.19.09  
☞ Prix : 20 € (10 € pour les enfants de moins de 12 ans)



- 9 H 00 : Vide grenier  
☞ Emplacement gratuit à réserver au 05.55.20.19.09
- 9 H 00 : Départ randonnées pédestre et VTT  
☞ Accueil, café & inscriptions à partir de 8 H 30
- 10 H 00 : Casse-croute gourmand  
☞ Dégustation d'huitres
- 11 H 00 : Intronisations  
☞ Confrérie des Goûteurs de vin
- 11 H 30 : Apéritif animé  
☞ Ecole Ventadour
- 12 H 00 : Arrivée des participants aux randonnées  
☞ Pot de l'amitié et récompenses
- 12 H 30 : Repas (8 €)
- 14 H 30 : Spectacle folklorique  
☞ Groupe portugais « La Belle Vie »
- 17 H 00 : Cabaret Guennois  
☞ 10 € (gratuit pour les enfants de moins de 14 ans)



Organisation : Comité des Fêtes associé à la Confrérie des Goûteurs de Vin et à la Municipalité de Laguenne

2ème soirée repas cabaret : Samedi 12 septembre 2009 à 20 H 00 sur réservations

## ► ELAGAGE LE LONG DES VOIES

■ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 et vu l'arrêté préfectoral pris en application du décret du 14 mars 1964 pour les voies communales, il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent de par la réglementation.

Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine public routier communal, les arbres, les branches et racines qui avancent sur l'emprise des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillies du côté où passe le public. Les opérations d'élagage correspondantes doivent être effectuées par les propriétaires concernés. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage citées précédemment peuvent être exécutées d'office par la commune, après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet et aux frais des propriétaires.



**Bonnes vacances**

**à toutes et à tous**